



3 Petits Pas

La Bigotière 35120 EPINIAC 06 72 84 87 55 3petitspas@orange.fr

**L'association 3 Petits Pas recherche pour son lieu de vie et d'accueil pour parents isolés
Un permanent (F/H) pour un poste à temps partiel à 75 %**

Contexte et mission

Situé à Epiniac, dans le pays de Dol de Bretagne, le lieu est ouvert depuis novembre 2017. **Le poste est à pourvoir à partir du 2 juillet et ce jusqu'au 10 septembre 2023.**

La ou le permanent(e) recruté(e) viendra compléter l'équipe composée actuellement de quatre permanents à temps partiel et une apprentie monitrice éducatrice, afin d'assurer sur cette période un accueil et un accompagnement de femmes enceintes et de mères avec leurs enfants, dont ceux de moins de trois ans, dans le cadre des missions dévolues au Département en matière de protection de l'enfance.

Profil

Les compétences recherchées par l'association peuvent correspondre à plusieurs professions du secteur social (moniteur éducateur, assistant-e-s familiaux, éducateurs-trice-s spé, TISF...) et portent aussi sur la capacité à s'inscrire dans un projet de lieu de vie et d'accueil.

Le poste à pourvoir est un CDD de permanent remplaçant de 10 semaines.

Capacité à travailler en équipe

- Prise de responsabilités, tant dans l'accompagnement des mères et des enfants que dans l'organisation du travail, dans le respect des orientations prises collectivement. (Gouvernance collégiale)
- Prise en compte d'une diversité de postures professionnelles pour élaborer un projet d'accompagnement adapté à chaque personne accueillie.
- Capacité à s'interroger et à travailler sur sa pratique, sa relation à l'enfant, au parent, et sur les limites de la prise en charge. Adhésion à un travail d'analyse des pratiques.

Afin d'assurer un accueil de qualité, des connaissances dans les domaines suivants seront appréciées:

1. Un accompagnement des femmes et des enfants au quotidien.

- Préparation des repas/hygiène et soins du bébé/ bien vivre dans l'environnement, courses, gestion.
- Accompagnement à l'autonomie (transports, démarches, insertion, loisirs, ...), à l'épanouissement personnel dans le respect de l'intimité des personnes et en favorisant l'entraide entre elles.

2. Des repères théoriques ou tirés de l'expérience permettant l'élaboration d'une réflexion partagée.

- La maternité et ses enjeux chez de jeunes femmes.

- Le lien précoce parent-enfant et la théorie de l'attachement. Les liens intergénérationnels.
- La prise en compte du passé, de la culture de la femme accueillie.
- Le développement et les besoins de l'enfant de 0 à 3 ans, la prise en compte de son histoire personnelle.
- L'enjeu du jeu et la place des loisirs, des talents et des passions.
- La parentalité : qu'est-ce qu'être parent ?
- Les conditions pour la prise en charge personnalisée pour l'enfant et son parent et les limites de la prise en charge.
- Reflexion sur la construction de l'insertion professionnelle.

3. Le territoire et les acteurs locaux, notamment ceux du domaine de l'enfance et de la parentalité.

Capacité à produire des écrits :

- Participation à l'élaboration du projet individuel de l'enfant et son parent et rédaction d'évaluations et bilans pouvant être portés à la connaissance des décideurs (juge des enfants, responsable ASE).
- Fiches de liaisons quotidiennes, tenue du budget...
- Assurer certaines des fonctions supports de l'association, partagés dans l'équipe (comptabilité, RH...)

Organisation du travail :

L'organisation du travail des permanents des lieux de vie, est en lien avec le Code de l'action sociale et des familles

Les lieux de vie et d'accueil, autorisés en application de l'article L. 313-1, sont gérés par des personnes physiques ou morales.

Dans le cadre de leur mission, les permanents responsables de la prise en charge exercent, sur le site du lieu de vie, un accompagnement continu et quotidien des personnes accueillies.

Le permanent(e) sera embauché à 75%. (A noter que sur une année, il doit réaliser au maximum 155 jours de travail par an dont 1 nuit par semaine et 11 week-ends répartis sur l'année).

Ces jours de travail varient en fonction des besoins du service, mais un planning fixe est organisé sur l'année et en l'occurrence sur la période à pourvoir.

La rémunération pour ce poste est de 1437.61 € brut.

Les candidatures sont à adresser à :

Madame la Présidente - Association 3 Petits Pas – La Bigotière, 35120 Epiniac
3petitspas@orange.fr

Informations complémentaires :

Le lieu de vie et d'accueil se situe à proximité d'un habitat groupé.